

## En pratique

### Les tarifs

Le paiement s'effectue en deux fois, fin novembre et mi-février au conservatoire ou par courrier, dès réception de la facture.

Les tarifs sont votés en conseil municipal. Cliquez sur l'image pour accéder à la grille.



### Quotient familial

Pour les habitants de Lorient, les tarifs d'inscription au conservatoire varient selon le quotient familial, dont le calcul s'effectue en mairie, au service DEEJS (Direction générale de l'éducation, de la jeunesse et des sports). La carte du quotient familial est à remettre avec le dossier d'inscription.

Le quotient calculé est valable toute l'année scolaire et ne peut être modifié en cours d'année.

**Pièces à fournir pour le calcul du quotient familial :**

- justificatif de domicile (facture EDF ou de loyer ou de téléphone de moins de 3 mois)
- avis d'imposition ou de non imposition
- les trois derniers bulletins de salaire - Assedic - pensions
- décompte des prestations familiales, pensions alimentaires
- livret de famille

### Tarifs des concerts de la saison

Plein tarif : 10 €

Tarif réduit\* : 5 €

Gratuit pour les moins de 14 ans.

\* le tarif réduit est applicable aux étudiants, personnes en situation de handicap, personnes inscrites au Conservatoire de Lorient, personnes présentant une carte de familles nombreuses, personnes en recherche d'emploi.

### Informations complémentaires

## Le cursus en orgue

Dans le cadre de la convention avec l'Académie de musique et d'arts sacrés de Sainte-Anne d'Auray, un cursus en orgue est proposé. Chaque structure appliquera pour toute discipline dispensée un tarif spécifique établi en intégrant une remise de 50% sur ses tarifs habituels.